

On s'abonne

a Québec, au bureau du Journal, près l'Arche-êché.

ABONNEMENT. Pour le Canada, par an, poste, 50 schellings. Pour l'Angleterre, y compris les frais de poste, par an, 30 schellings.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PAIX des annonces. Six lignes, 25c. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix, 30c. Pour chaque ligne au-dessus, 10c.

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. (Voir la page 2)

JOSEPH CAUCHON, Rédacteur en Chef.—AUGUSTIN GÔTE, Gérant.

Des tables pariennes. (1)

III

La manie de faire tourner des tables et parler des meubles, passa d'Amérique en Europe: en Angleterre, en France surtout, ce fut comme une mode à laquelle tous voulaient s'associer. "Chacun, à Paris, dit l'auteur d'un livre sur lequel nous avons l'intention de revenir, chacun, à Paris, de répéter les mêmes expériences, d'en faire le passe-temps d'une soirée, d'y conduire les enfants, de les faire entrer dans la chaîne, sans s'informer seulement s'il n'y avait pas quelque revers de médaille."

IV

Cependant bien des personnes sérieuses conçurent des inquiétudes de conscience sur la part qu'elles avaient prise au mouvement des tables, et elles consultèrent. Quelques écrits parurent pour éclairer l'opinion publique et signaler le danger. Outre les lettres publiées dans les journaux, nous citerons en particulier trois brochures qui ont successivement paru sur ces matières: le Mystère de la Danse des Tables dévoilé, par un Catholique; Avis sur les Tables tournantes et parlantes, par un Ecclésiastique; Examen raisonné des prodiges récents d'Europe et d'Amérique, par un Philosophe. L'auteur du Cours d'Instruction religieuse, dont nous avons rendu compte, dit dans la partie morale de son exposition: "Bien des personnes paraissent persuadées qu'il n'y a plus de magie, que peut-être même il n'y en eut jamais. C'est une idée fautive que nous avons cherché à combattre ailleurs, et qui a sa cause dans l'éloignement de beaucoup d'esprits pour le surnaturel. Les démons peuvent agir un peu moins sur les corps, depuis que par une suite de la corruption des mœurs, de l'affaiblissement de la foi et de l'indifférence, ils ont plus d'actions sur les âmes; mais ne croyons pas qu'ils aient cessé d'intervenir dans les choses extérieures, et méfions-nous de leurs détestables finesses, car elles vont à la perte des âmes."

"Tertullien nous apprend que de son temps, les magiciens faisaient apparaître des spectres, qu'ils évoquaient les âmes des morts, qu'ils faisaient rendre des oracles par de jeunes enfants, qu'ils avaient même la coutume de faire devenir des chèvres et des tables, par le secours des démons qui les assistaient. (Apologétique, chap. xxiii.) Dans le phénomène des tables, dont on s'occupe si fort de nos jours, il se peut qu'il n'y ait souvent qu'un jeu de l'imagination, une hallucination des spectateurs; mais les rapports deviennent si nombreux, et si uniformes pour le fond, malgré la variété infinie des incidents, qu'ils donnent lieu à de sérieuses réflexions. Le but ultérieur de ces manifestations paraît être d'affaiblir la foi dans la divinité de Notre-Seigneur, dans l'éternité des peines de l'enfer, et d'égarer les hommes sur la distinction des bons et des mauvais anges. Nous ne pensons pas qu'il soit permis de faire, par un amusement, des questions à ces tables, car il est évident que si une réponse est donnée, si, comme on prétend que cela est arrivé souvent, la table répond par des signes convenus aux questions qui sont faites sur l'âge de telle personne, sur la vie ou la mort d'un absent, sur l'état d'un défunt, sur les mystères du christianisme, il y a dans ces faits intervention d'une cause surnaturelle. Le démon mêlera le bien au mal, le vrai au faux, pour égarer plus sûrement; nous devons donc nous abstenir de ces indiscrètes curiosités..."

Nous ne doutons pas que l'auteur qui faisait imprimer son livre quand on commençait à peine à connaître en France ces nouvelles expériences, ne se fut exprimé avec plus d'énergie encore, s'il avait alors connu tout ce qui s'est passé depuis quelques mois, et les nombreuses relations venues d'Amérique et de tous les points de France.

(A continuer.)

Exposition Universelle de New-York.

PRIX REMPORTÉS PAR DES CANADIENS.

Les numéros du New-York Tribune de vendredi et de samedi derniers contiennent la liste des prix décernés aux exposants heureux du Palais de Cristal. Cette liste est très-longue; le Sun en a extrait les noms qui nous sont les mieux connus en ce que ceux qu'il désigne comme ayant remporté des prix sont tous des sujets anglais habitant l'Amérique britannique du Nord. Le Tribune dit que le nombre total des médailles d'argent accordées comme prix est de 115, ce qui indique une assez grande libéralité de la part des jurés. Il y a 1,186 médailles en bronze et 1,210 exposants reçoivent la simple distinction d'une "mention honorable." Le plus grand nombre de médailles d'argent a été donné aux Américains; après les États-Unis vient la France qui a remporté 15 médailles d'argent; l'Angleterre en a remportée 9, l'Allemagne 5, et la Suisse, l'Autriche et l'Italie chacune une. Les médailles de bronze ont été divisées comme suit: les États-Unis 505, la France 153, l'Angleterre 143, l'Allemagne 106, la Prusse 30, la Belgique 10, la Suisse 29, la Hollande 12, l'Autriche 18, l'Italie et la

Sardaigne 44, les possessions anglaises 26.

MÉDAILLES EN BRONZE.

- Mines de Picton, Nouvelle-Ecosse; charbon. Do Sydney, do do. W. A. Holwell, Québec: pour une machine à cueillir les fruits, médaille en bronze et approbation spéciale. Van Brocklin, Winter et cie, Brantford, H.-C.; pour un moulin à battre. G. Reinhart, Montréal; jambons supérieurs. La société royale d'agriculture de l'île du Prince Edouard: échantillons de blé, avoine, sarrasin, etc. La société d'agriculture de Toronto: échantillons de blé blanc cultivé par J. B. Carpenter, Townsend, H.-C., et pesant 66½ lbs. le minot. Dr. J. Winter, président du comité des messieurs de St. Jean, Terre-Neuve: orge et avoine, viandes fraîches et du fumées. J. J. Saurin, Québec: deux sleighs. R. Kearney, St. Jean, Terre-Neuve: un modèle de soque de vaisseau. J. Patterson, Elgin Mills, Dundas, H.-C.: couvertures de laines, tissées à côtes. Ces couvertures étaient les meilleures à l'exposition. C. H. Peter, Rivière-Ouelle, B.-C.: pour ses cuirs. Les sauvages de Lorette, B.-C.: pour supériorité générale des peaux de cerfs et de rennes préparées par eux-mêmes. Dame J. B. Bouchard, St. Valier, B.-C.: courtoisies et rideaux tricotés. Dlle. Eliza Dutton, Montréal: un couvre-pieds tricoté pour berceau. Dlle. Gliobinski, Lachine: service complet de broderie pour ménage. Rev. J. G. Geldes, Hamilton, H.-C.: tapis de laine de Berlin, fait par des dames d'H. Milton. Dame J. B. Jobin, Québec: bas de dessus en laine et tricotes. Dlle. P. Martel, St. Ambroise, B.-C.: bonnets et collets de dentelle. J. Magrath, Toronto: tapis de laine de Berlin, fait par des dames de Toronto. Dlle. Kate Thompson, Toronto: collet en dentelle. J. Tatu, Berthier, B.-C.: bonnets de nuit en laine. Dame Thompson, Québec: habit tricoté pour enfants; cet ouvrage est fait au crochet. M. Knight, St. Jean, Terre-Neuve: instrument modèle de pêche au loup-marin. MM. Bell, Québec: échantillons de poterie. MENTIONS HONORABLES. A. McFarlane, Montréal: échantillons de colle. Dlle. Caroline Schiller, Montréal: une grande boîte d'écorce magnifiquement ouvragée en poil de renne, etc. M. Paquet, Québec: lin préparé. S. Hurbert, Prescott, H.-C.: une charue patenée. Jones et cie, Gananoque, H.-C.: une caisse de pelles et de piques. J. Robertson, Longue-Pointe, B.-C.: une machine à semer. Hypolite Blouin, Berthier, B.-C.: graine de mil. Louis Boivin, Cacouna, B.-C.: échantillons de blé. Smith Barlett, Belleville, H.-C.: échantillons de pois. J. W. Bailey Mégantic, B.-C.: sucre d'érable. François Couture, St. Ambroise, B.-C.: orge sans barbe et avoine canadienne. J. Fleming, Toronto, H.-C.: pois blancs carres. L. A. Cummer & Cie, Waterdown mill, H.-C.: fleur et farine de blé d'Inde. Madame Lamère, St. Laurent, B.-C.: fèves colorées. Jas. Lambly, Québec: Sirop et sucre d'érable. J. Muir, Hinchinbrooke, B.-C.: blé, pois et avoine. A. McNaughton, Hinchinbrooke, miel très supérieur. J. Muir, Hinchinbrooke: excellent fromage. R. G. McMullen, Canada: tabac en poudre supérieur, dit: "Irish Lundy Foot Snuff." M. Paquet, Québec: fèves. J. Robb, Montréal: biscuit au vin. Betsy Rousseau, St. Hilaire, B.-C.: sucre d'érable réduit en grains et par petits pains. P. C. Sinclair, Cobourg, H.-C.: sauce supérieure de Cobourg. E. W. Tompson, Toronto: Orge. Asa Westover, Dunham, B.-C.: sucre et sirop d'érable. E. Trenholm, Kingsey, H.-C.: fleur de sarrasin. J. Einhart, (âgé de 14 ans) Laprairie, B.-C.; mappes dessinées. Dame Bouchard, St. Valier, B.-C.: toile excellente travaillée chez elle. C. E. Bennett, St. Jean, N.-B.: ardoises pour toits. Col. Irvine, Québec: table d'écriture portant les feuilles naturelles de cet arbre. J. James Morgan, Québec: Fonts baptismaux taillés dans l'ordre gothique. Dame Aubé, Canada: bas de laine. Dame Couture, St. Ambroise, B.-C.: bas de laine tricotés. Dame Genest, Bas-Canada: bas de laine. J. K. Griffin Burford, H.-C.: poêle à cuisine, dit: "Kitchen Queen." Hiram Piper, Toronto: amélioration de bain. Dlle. Cochrane, Québec: fleurs en cire. T. Moore, Thornhill, H.-C.: manches de hache. Institut mécanique, St. Jean, Terre-Neuve: oiseaux ptarmigan, canards, hiboux, mouet-

tes, butors et lundes.

M. McLaren, Yamaska, B.-C.: tuiles, briques, etc. Le comité de Québec pour l'Exposition Industrielle: une bourse, nattes pour table, gaine à couteau, et plusieurs autres articles préparés par les Sauvages de Lorette.

Nouvelles du grand-duché de Bade.

Les nouvelles du duché de Bade n'annoncent aucun changement dans la situation des affaires ecclésiastiques dans ce pays. Le bailli de Korka dernièrement adressé à tous les cures du bailliage (canton) un avis par lequel il informe ces messieurs qu'en vertu des ordres du fameux conseil ecclésiastique supérieur de Carlsruhe, (conseil excommunié), les desservants intermédiaires dont les titres de nomination ne seraient pas contresignés par les baillis ne pourraient toucher l'indemnité allouée par le Gouvernement, sur les fonds de l'Eglise, aux dits desservants (cette allocation est de 1 florin 30 krliches par jour), et que leur entretien retomberait à la charge de celui qui les aura nommés. Ce factum est signé Prestinari, et est daté du 28 novembre.

Nous avons reproduit sous toutes réserves, dans notre numéro du 21 décembre, un passage de l'Emancipation de Bruxelles emprunté à la Gazette de Wos, où il est dit qu'il serait question de détacher du diocèse de Fribourg, pour les attacher au diocèse de Cologne, les anciennes paroisses de Hohenzollern-Hochingen et Sigmaringen. D'autres journaux ont ajouté, à ce qu'il paraît, que cette modification de la circonscription archiepiscopale allait avoir lieu avec le concours de l'Evêque de Rottembourg (Wurtemberg). Tout cela est inexact; il n'est point question de changement de circonscription, et si ce changement devait avoir lieu, Mgr l'Evêque de Rottembourg n'aurait pas à y intervenir, car sa juridiction ne s'étend sur aucune partie des deux paroisses.—L'Univers.

—Le Gouvernement a reçu de Constantinople la dépêche télégraphique suivante, qui explique la nouvelle communication aux journaux par la télégraphie privée: "Pera, 22 décembre 1853. "L'Assemblée générale ayant autorisé le ministre à négocier, les étudiants des mosquées, excités par quelques ulémas, sont restés hier pour pétitionner contre cette résolution: on craint un instant des troubles; mais les mesures prises par le Cabinet, réunies chez le Sultan, ont prévenu tout désordre. Trois ou quatre cents étudiants ont été arrêtés; tout est tranquille. Une proclamation fait connaître le véritable objet de la délibération de l'Assemblée générale, et annonce qu'il serait évi contre les perturbateurs, s'il y avait lieu."

RAPPORTS DES TRIBUNAUX.

(Rapport spécialement pour le Journal de Québec.)

Cour du Banc de la Reine.

TERME DE JANVIER 1854.

Sous la présidence de l'hon. Juge PANET.

LA REINE,

vs.

FRANÇOIS-XAVIER JULIEN.

[Séance du 28 janvier 1854.]

Septième témoin.—JOSEPH BOUCHER, de la paroisse de l'Islet, cultivateur:

Je connais le prisonnier depuis l'accident qui est arrivé. J'ai entendu parler de la mort du défunt, survenue il y a aujourd'hui quinze jours. Je passais dans la rue à pied, vis-à-vis de la maison quand le meurtre eut lieu. Je ne connais pas la rue où l'affaire s'est passée.

(Ici on fait identifier au témoin la rue, et la maison où le meurtre a été commis.) J'ai vu une personne sortir d'un espace de hangar de bois, situé entre deux maisons. Sur le moment, je n'ai pas fait beaucoup d'attention à cet individu. Je vis qu'en sortant de cette maison, l'individu en question jeta avec sa main droite quelque chose dans la fenêtre à sa gauche, et j'ai entendu casser une vitre.

(Ici le solliciteur-général fait motion que le présent témoin, qui est étranger, aille voir lui-même la rue où se trouve la maison dans laquelle s'est passée l'affaire.) La cour y consent et FRANÇOIS-XAVIER JULIEN est appelé:

Je connais le prisonnier depuis le 14 de ce mois. Je crois qu'il y a un peu de parenté entre nous. Je connaissais le défunt depuis nombre d'années. J'ai vu le défunt le soir même qu'il est mort.

J'ai vu le prisonnier ce soir-là aussi, après l'accident; c'est dans la rue Couillard que j'ai rencontré, entre 7 et 8 heures. Je ne me rappelle pas de l'avoir jamais vu auparavant. Je ne savais même pas son nom. Il était accompagné d'un nommé Pierre Campeau, témoin assigné en cette cause, et ils étaient tous deux en conversation dans l'hôtel Maheux. Campeau m'a alors dit le nom du prisonnier en me disant qu'il pensait que c'était mon parent. Je lui dis que je ne le connaissais pas du tout. Le prisonnier en apprenant mon nom, me dit que je ne devais pas le regarder, ou quelque chose de semblable, vu qu'il avait déshonoré la famille, et il ajouta qu'il venait de tuer son beau-père. Je lui dis de ne pas dire des choses semblables; que ce n'était pas probable. Il persista à me dire que c'était le cas et qu'il était bien mort. Je lui demandai comment cela était arrivé, et il me dit que c'était par rapport à

sa femme qu'il gardait et qu'il avait frappé au cœur avec un ciseau, en montrant la manière dont il avait commis l'acte. Il ajouta aussi qu'il lui avait donné un second coup avec un petit ciseau qu'il avait saisi du feu, de crainte qu'il pût en revenir. Je persistais toujours à ne pas vouloir le croire, il me dit alors: "Si vous ne me croyez pas, allez voir; vous allez prendre une voiture que je paierai; vous tâcherez de me mettre seul dans une chambre et de me cacher, dans le cas où il ne sentirait que blessé, de venir me le dire." Comme j'allais partir, il me dit: "Attendez, je vais aller avec vous." Nous sommes partis. Arrivés à la rue du Palais, nous avons pris un charretier. Dans la rue des Fossés, il fit arrêter le charretier au coin de la rue St. Dominique. Il y avait beaucoup de monde dans la rue. Je me rappelle qu'il y avait un nommé Louis Thibaut qui demeurait dans les environs. Je descendis de voiture et je me dirigeai vers l'endroit en question. Le prisonnier voulut me suivre. Je lui dis qu'il ferait mieux de m'attendre.

Quelqu'un me dit alors qu'il y avait eu un meurtre de commis et m'offrit de me conduire vers le cadavre. Je m'y rendis. Je vis le cadavre étendu sur un lit. Je sortis ensuite. Je rencontrai le nommé Vézina qui m'avait conduit. Il me dit que la police cherchait le prisonnier. Je lui dis: "Il n'est pas bien loin," et dans le moment même le prisonnier qui avait laissé la voiture passa, se dirigeant vers la rue St. Valier.

Transquestionné.—Quand j'ai vu le prisonnier la première fois chez Maheux, il paraissait excité, et d'après ce que je voyais il ne me parut pas vouloir rien cacher. Je ne croyais pas alors ce qu'il disait. Quand nous étions assis dans l'hôtel Maheux, il me dit: "S'il n'est pas mort, tâchez de me sauver."

Quand il a passé, quelqu'un a crié: "Le voilà, prenez-le!" Alors il s'est tourné et a crié: "qui de vous me prendra?" On fit effrayé et on le laissa passer, car on craignait qu'il ne fût encore armé de son ciseau; mais je les rassurai en disant: "Non, il ne le fut pas!" En effet, le prisonnier m'avait dit qu'il avait jeté par le châssis en parlant de la rue St. Valier, mais je ne pouvais aller aussi vite qu'il le dit. Je l'ai rejoint au pied de la Côte-à-Coton. Il y avait 40 ou 50 personnes près de lui. Je vis qu'il parlait, mais je n'ai rien compris de ce qu'il disait. Je lui ai fait le reproche, en arrivant près de lui, d'avoir abandonné la voiture; alors il m'avoua que le charretier n'avait pas voulu l'attendre. Alors voyant que j'avais de la difficulté à marcher, il m'offrit son bras pour m'aider.

Après avoir monté la Côte-à-Coton avec le prisonnier, nous sommes rendus à la prison. Je n'étais pas chargé de le conduire en prison. Je n'avais aucun mandat d'arrestation. Je ne lui ai rien dit de semblable non plus. Le prisonnier se désolait et répétait ces paroles: "C'est de valeur, moi qui l'aimais tant; tout ce qui me fait de la peine, c'est une parole qu'il a dite en mourant: "Oh! le cochon, il m'a tué..." Rendu près de la prison, il m'a dit: "C'est bon, menez-moi en prison, je n'ai pas d'autre place à aller." Rendu dans le passage de la prison, il a dit: "Priez pour moi!" Il m'a semblé qu'il n'était pas attendu en prison. Le tourné-clef m'a demandé si j'avais un mandat. Je lui dis que non. Il fit quelques difficultés pour l'admettre.

JOSEPH BOUCHER, entendu, il y a quelques moments, est rappelé dans la boîte. J'ai été visité les lieux en question, chez un nommé Thibaut, accompagné du constable Joseph Boucher. J'ai montré la maison dont j'ai déjà parlé dans mon témoignage, et d'où sortait l'individu en question, vers 7 heures du soir.

J'ai vu un homme sortir de la maison que j'ai ainsi indiquée à Boucher et faire ce que j'ai déjà dit. Après avoir entendu le bruit d'une vitre qui se cassait, je me suis arrêté et j'ai regardé par terre et j'ai vu un ciseau à environ trois pieds du châssis. Je n'ai pas regardé s'il y avait une vitre de cassée. Je n'ai pas ramassé le ciseau et j'ai continué mon chemin sans y toucher.

Transquestionné.—Il était alors entre six et sept heures du soir. Il commençait à faire un peu brun d'après ce que j'ai pu voir.

Huitième témoin.—CHARLES BOUCHER, de Québec, huissier: Je connais de vue le témoin Joseph Boucher, qui vient d'être entendu, et qui est de l'Islet. Je l'ai accompagné dans la rue Ste. Marguerite. Il m'a indiqué la maison de Thibaut qui a été examinée comme témoin dans cette cause. Je connais bien cette maison-là.

Nouvième témoin.—MARY RITTER, femme de Louis Thibaut: Je souffre d'une faiblesse dans la vue et dans les jambes. Je connais bien le prisonnier à la barre qui est mon neveu. J'ai bien connu le défunt, il était mon beau-frère. C'est mon mari qui a été examiné ici comme témoin. Il y a aujourd'hui quinze jours que le défunt est mort dans notre maison, vers 6 heures. Nous nous mettons à table pour souper. J'ai connaissance que vers ce temps-là le défunt était assis sur une chaise. Ensuite le prisonnier est arrivé. Je lui ai entendu dire (au défunt): "Voulez-vous me donner la main?" Le prisonnier lui demanda aussi: "M'en voulez-vous?" Le défunt répondit: "Non, mon pauvre enfant!" Je ne sais pas s'il lui a donné la main, je ne sais pas clair, mais il lui a dit: "Pourquoi pas, pauvre enfant!" Le prisonnier répondit: "Pourquoi m'avez-vous refusé votre porte hier au soir, père?" Le défunt répondit: "Tu sais que je ne suis pas maître

tout seul!" Ensuite j'ai entendu un bruit comme si quelqu'un se levait et j'entendis le défunt qui disait: "Je commence à être vieux; je n'aime pas à être habré." J'ai alors entendu un bruit et j'ai crié à mon mari: "Eh! mon Dieu! ils vont se prendre, prends garde à mon beau-frère!" J'ai ensuite entendu un bruit comme d'une personne qui tombe. Je n'en étais pas certaine, cependant je crus que quelqu'un était tombé sur le poêle. Avant cela, j'entendis mon mari qui dit au prisonnier: "Polisson, laisse ton beau-père tranquille; il est vieux..." Je me mis alors à crier: "Du vinaigre! du vinaigre!"

Dixième témoin.—ELOI RICARD, de Québec, menuisier: Je connais le prisonnier depuis 6 ans. J'ai connaissance de la mort de Pierre Dion, arrivée il y a quinze jours aujourd'hui. Je suis allé chez Thibaut deux heures après, et j'ai vu le cadavre. Environ sept jours auparavant, vers midi et demi, j'ai vu le prisonnier, qui était à 25 ou 30 pas de moi. Je suis le voisin de Dion. Il regarda par le châssis et dit: "Vieux maudit, tu m'as privé de parler à ma femme, tu ne m'as pas par d'autre main que la mienne!" en lui montrant le poing, et alors il prit un glaçon qu'il jeta vers le châssis.

Transquestionné.—Le prisonnier paraissait bien en colère. [Le conseil de la défense fait ici motion que la déposition du présent témoin prise devant la couronne soit lui aux jurés.] J'ai dit devant la couronne que c'était une pierre ou un glaçon.

JEAN-BTE. LEVESQUE, de la Rivière Ouelle, navigateur: Je connais le prisonnier depuis le 7 de janvier courant. J'ai connu le défunt Pierre Dion depuis cet automne. J'ai eu connaissance de la mort du défunt Pierre Dion. C'était vers 6 h. du soir, un samedi, il y a ou 16 jours hier. J'étais dans la maison voisine de Thibaut, chez Mme. Larivière, où j'ai appris, à 6 h., que Pierre Dion était mort; je me suis rendu aussitôt chez M. Thibaut; le corps de P. Dion était le long du poêle, couché à terre; on le tenait sur les bras avec un oreiller sous la tête; on lui faisait les temples avec du vinaigre. Le 7 de janvier courant, je vis le prisonnier à la porte du défunt, vers 8 h. du matin; c'était le lendemain des rois, un samedi. Le prisonnier dit au défunt Pierre Dion qu'il ne mourait pas d'une autre main que de la sienne; le prisonnier était dans la rue, près du châssis de la maison du défunt Pierre Dion; il a tiré une arme de sa poche; je ne puis dire quelle, si c'était un poignard, un couteau, ou un ciseau, et dit: "Mon vieux tordieu, tu ne mourras pas d'autre chose que de ma main," en lui montrant l'arme. Je ne connaissais pas le prisonnier alors, mais un nommé Urban Lafrance me le nomma, et me dit que c'était le gendre de P. Dion. En partant le prisonnier lança une pierre vers le châssis du défunt, laquelle alla frapper sur le mur, et dit: "Je déshonorerai toujours bien la famille!"

DR. BLANCHET: Je ne connaissais pas le prisonnier avant de l'avoir vu ici en cour. Je connaissais le défunt Pierre Dion depuis une vingtaine d'années. Je l'ai vu après sa mort, samedi le 15 du courant, vers 6 heures du soir. Je fus requis par Ls. Thibaut, de Saint-Roch, de me transporter chez lui aussitôt que possible pour donner des soins à P. Dion. Arrivé chez Thibaut, j'ai trouvé le corps du défunt gisant sur un lit; il était mort. Sa figure et l'apparence extérieure d'écourts étaient pâles et exsangues, comme une personne qui vient de mourir d'hémorragie. Ses vêtements et sa chemise sur le devant de la poitrine étaient ouverts; je vis du sang sur le devant et la partie latérale de la poitrine, du côté gauche. En examinant le devant de la poitrine, je trouvais une blessure infligée entre les cartilages des côtes. Cette blessure paraissait pénétrer dans l'intérieur de la poitrine; elle avait à peu près un quart de pouce de longueur et elle s'étendait transversalement, suivant la direction des côtes. La blessure saignait encore. Je ne fis pas alors d'autres recherches. C'était chez Louis Thibaut. Je pensai que si la blessure pénétrait dans la poitrine, elle pouvait être la cause de la mort du défunt, en blessant le cœur. Je pensai que la plaie avait été infligée par quelque instrument tranchant. Je reconnus très-bien Pierre Dion. Le lundi, le 16, j'ai été appelé à faire l'autopsie du défunt, chez sa veuve elle-même, lors de l'enquête du coronaire. M. le coronaire et les jurés ont fait l'examen du corps, assisté du Dr. H. Blanchet, mon neveu. Nous avons constaté que les vêtements du défunt étaient coupés par un instrument tranchant à l'endroit de la plaie. J'observai que c'étaient les mêmes vêtements que quand je le vis la première fois. Alors j'ai remarqué sur le devant du côté gauche la même blessure que j'avais vue le samedi précédent. Ouvrant la cavité de la poitrine, j'ai remarqué que la blessure extérieure avait pénétré dans la cavité de la poitrine. Elle avait pénétré la marge du lobe supérieur du poumon gauche, et s'avancant dans une direction oblique ascendante, elle avait pénétré le commencement de l'aorte ascendante dans sa paroi antérieure; c'est la plus grosse artère du corps humain. L'instrument a pénétré cette artère à environ deux tiers de pouce de son origine. Immédiatement au-dessus des valves semi-lunaires de l'aorte, il y avait en conséquence de cette blessure, une grande quantité de sang épanché dans la cavité pleurale gauche de la poitrine. Je crois qu'il y avait entre 3 et 4 livres de sang épanché dans cette cavité. Il y avait aussi une quantité de

sang épanché dans la cavité du péricarde, peut-être 5 ou 6 onces. Il y avait une adhésion de la plèvre pulmonaire à la plèvre costale de ce côté, mais ces adhésions étaient anciennes. Outre ces lésions pathologiques, je n'ai rien remarqué d'anormal dans cette cavité. Ensuite, la cavité abdominale a été examinée. Une blessure faisant de la partie inférieure des fausses côtes du côté gauche, s'étendant obliquement en arrière et en dedans, a pénétré le rein gauche de part en part. Cette blessure n'a pas paru pénétrer dans l'abdomen. Il y avait du sang épanché dans tout le trajet de cette blessure; mais non pas en quantité considérable. Continuant l'examen de la cavité de l'abdomen, je n'ai remarqué aucune extravasation de matières stercorales ni d'urines. Les viscères contenus dans cette cavité m'ont paru être dans l'état normal. J'ai ensuite examiné la cavité du crâne; je n'ai rien trouvé d'anormal dans cette cavité, si ce n'est que la membrane appelée arachnoïde avait perdu un peu de sa transparence, et elle était tant soit peu épaissie. La moelle épinière contenue dans le canal vertébral a aussi été examinée. Je n'y ai rien trouvé d'anormal. Comme on m'avait dit que le défunt était tombé avec force par terre, j'ai examiné avec soin cette partie de la colonne vertébrale qui se trouve vis-à-vis la partie supérieure du cou. Cette partie n'a paru être dans l'état normal. D'après les faits et lésions pathologiques observés par l'autopsie sur le cadavre du défunt, je suis d'avis que sa mort a été causée par la blessure infligée sur le devant de la poitrine; que cette blessure ayant pénétré la cavité de la poitrine a percé la marge du poumon gauche et le commencement de l'aorte, et qu'en conséquence il s'est fait un épanchement considérable de sang dans la cavité gauche de la poitrine et la cavité du péricarde, et cet épanchement sanguin a été la cause immédiate de la mort du défunt. La blessure qui a pénétré le rein gauche, quoique très grave, n'a pas été la cause de sa mort; elle aurait pu devenir dangereuse et mortelle même par la suite des temps. Je suis d'avis que la lésion observée dans la substance cérébrale n'est nullement liée avec la mort du défunt. Il n'y avait aucune marque de violence sur le tissu cérébral, ni sur le péricrâne. Si la cavité du péricarde n'est remplie de sang la première, Dion n'a pas vécu au-delà de 20 secondes; si la cavité pleurale n'est remplie la première, il a pu vivre peut-être deux minutes; si les deux cavités se sont remplies en même temps, il a pu vivre cinquante secondes à peu près. Le péricarde a été percé à sa partie supérieure, à l'une de ses parties appelées cornues ou cornes du péricarde. Lors de l'autopsie, je n'ai pas changé d'opinion quant à l'instrument au moyen duquel la blessure a pu être infligée. Tout instrument tranchant et aigu d'environ 4 pouces de long, un quart de pouce de largeur et deux lignes d'épaisseur est propre à infliger une telle blessure.

DR. HILARION BLANCHET: Je connais le prisonnier depuis le jour de l'autopsie. Je le vis chez le défunt P. Dion, lors de l'autopsie. Je connaissais P. Dion depuis 4 ou 5 ans. C'est moi-même qui assistai le Dr. Blanchet, mon oncle, dernier témoin. Lorsque nous avons fait l'autopsie, le défunt P. Dion était encore revêtu de ses habits, qui étaient un surtout ou blouse, une veste et deux chemises. Ses vêtements étaient ouverts comme je les avais vu le soir de sa mort, le 14 janvier courant, chez un nommé Thibaut. L'autopsie a été faite le lundi, 16 janvier, dans la maison du défunt P. Dion, où le corps avait été transporté. Ses vêtements étaient couverts de sang, du côté gauche de la poitrine. Il y avait aussi du sang répandu sur la partie antérieure du côté gauche de la poitrine; j'ai remarqué une blessure sur la partie latérale et postérieure de la poitrine à la partie inférieure qui paraissait pénétrer dans l'abdomen. La partie postérieure du cadavre était couverte de sudations cadavériques. La peau de la face et de tout le reste du corps paraissait exsangue comme celle d'une personne qui est morte d'hémorragie abondante. Le cadavre ne présentait aucun signe de putréfaction; la blessure sur la poitrine était transversale; sa largeur était d'à peu près trois lignes. Cette blessure était située entre les cartilages des 5e et 6e côtes du côté gauche de la poitrine. Ayant soulevé le sternum, les cartilages des côtes antérieures et une partie des côtes antérieures, j'ai pu voir la blessure extérieure pénétrer dans le thorax, diviser le péricarde et l'aorte. Un instrument qui nous a été présenté a été introduit dans la blessure, et j'ai trouvé que les dimensions de la blessure correspondaient exactement avec celles de l'instrument. L'instrument que j'ai introduit dans la blessure est un ciseau d'environ trois lignes de largeur sur 1 ligne et demi d'épaisseur. C'est un nommé Michel Montreuil qui l'a apporté à l'autopsie. Dans la cavité de la plèvre, j'ai trouvé une quantité considérable de sang dont le quantum se montait à pas moins de 3 ou 4 chopines. La partie supérieure de ce sang était liquide et la partie inférieure solide; ce sang était artériel. Le péricarde ou la cavité qui entoure le cœur était remplie de sang, le quantum en était de 7 à 8 onces. Les cavités du cœur étaient parfaitement vides, et le cœur contracté. Il y avait aussi adhésion de la plèvre pulmonaire à la plèvre costale à la partie postérieure et supérieure de la cavité de la plèvre. Ces adhésions étaient anciennes et n'avaient aucune liaison avec la blessure. La marge du poumon gauche avait été traversée de part en part. La seconde blessure dont j'ai parlé comme

(1) Voir le Journal du 26 janvier.

penétrant dans l'abdomen, traversait le rein gauche de part en part, vers sa partie moyenne. Il y avait du sang extravasé le long de la blessure. Le calibre du rein n'avait pas été blessé. Le cerveau paraissait à peu près dans l'état normal, excepté l'arachnoïde qui était épaissie et plus opaque qu'à l'ordinaire. Ce fait pathologique est dû à l'âge et n'a contribué en rien à la mort du défunt. La moelle épinière a aussi été examinée et n'a présenté rien d'anormal. Je n'ai trouvé aucune marque de violence à l'extérieur du crâne. Je puis dire qu'il n'y avait aucune lésion sur le corps du défunt, à l'exception de ces deux blessures. J'attribue la mort du défunt à la blessure qu'il a reçue dans l'oreille.

URBAIN LAFRANCE, de Québec, navigateur. J'ai connu le prisonnier depuis le milieu de l'été dernier, et le défunt depuis l'été d'après. Je connais J. Bie. Lévesque, témoin examiné; nous restons ensemble. J'ai eu connaissance de la mort de Dion, il y a eu samedi 15 jours. Le lendemain des Rois, j'ai vu le prisonnier au milieu de la rue, vis-à-vis la maison de Dion, d'abord vers 9 heures du matin, et la deuxième fois vers midi. Le nommé J. B. Lévesque était avec moi; c'était alors vers 9 heures du matin, nous étions dans la porte de Cour. Un nommé Bureau qui demeure dans la même maison ou demandait à Bureau de le laisser rentrer pour voir sa femme. Bureau répondit que sa femme n'y était pas. Il saisit une pierre qu'il lança entre deux châssis; le prisonnier était sur le point de partir quand il dit: "Mon vieux sacreux; tu auras ma vie ou moi la tienne;" et il s'en alla chez M. Thibault.

Le même jour, vers midi, le prisonnier est revenu chez M. Dion qui était dans la fenêtre ouverte du passage. Le prisonnier a demandé au défunt Pierre Dion de rentrer pour voir sa femme. M. Dion a répondu qu'elle n'y était pas, et a dit au prisonnier: "Ote ce que tu as dans tes poches, je vais te laisser rentrer." Le prisonnier a répondu qu'il n'avait rien dans ses poches, de le laisser entrer. M. Dion répondit qu'il ne rentrerait pas, que les enfants étaient malades et avaient trop peur de lui. Ensuite le prisonnier a tiré quelque chose de sa poche en disant: "Mon vieux sacreux, c'est avec cela que je venais la voir." Je pensai alors que ce qu'il avait dans la main était un outil. Lévesque était présent dans ce temps. Il a fait quelques pas, et a jeté encore une pierre qui a frappé entre deux fenêtres, puis il s'est en allé.

Transquillité. — Le prisonnier paraissait bien fâché. La femme du prisonnier passait par la fille du défunt P. Dion. L'enquête de la couronne est terminée, et M. Taschereau, le conseil du prisonnier, se lève et prononce aux jurés le discours qui suit: MESSIEURS, Dans un moment aussi solennel, lorsque douze citoyens vont décider de la vie ou de la mort d'un de leurs semblables, il est d'usage d'exiger beaucoup de celui qui a accepté la mission sacrée de la défense de l'accusé.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non. Je vous prie de vous souvenir que l'accusé est un homme comme vous, et qu'il a le droit de se défendre. Je vous prie de vous souvenir aussi que l'accusé est un homme qui a été accusé d'un crime, et que vous avez le devoir de décider si cet homme est coupable ou non. Je vous prie de vous souvenir encore que l'accusé est un homme qui a été accusé d'un crime, et que vous avez le devoir de décider si cet homme est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non. Je vous prie de vous souvenir que l'accusé est un homme comme vous, et qu'il a le droit de se défendre. Je vous prie de vous souvenir aussi que l'accusé est un homme qui a été accusé d'un crime, et que vous avez le devoir de décider si cet homme est coupable ou non. Je vous prie de vous souvenir encore que l'accusé est un homme qui a été accusé d'un crime, et que vous avez le devoir de décider si cet homme est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Leur mission est de défendre l'accusé, et de lui faire valoir toutes les circonstances qui peuvent servir à sa justification. C'est à vous, messieurs, de décider si l'accusé est coupable ou non.

Librairie.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE & CLASSIQUE DE J. et O. CREMAZIE, 12, rue La Fabrique.

- LIVRES A BAS PRIX: Rouge et blanc, 40 c. 6; Vie et mort de la Bourgeoise, 0 1 0; Fin de la république, 0 1 0; Les Confessions d'un révolutionnaire, 0 2 6; Cours de Littérature Française, 0 1 3; La Santé du Peuple, par Jules Masse, 0 1 0; Équipes de la vie et des travaux apostoliques - Mgr. de Laval Montmorency, 0 2 0; Histoire de la Jacquerie de 1831, par E. Barral, 0 0 9; Les Conspirateurs, par E. Chenu, 0 0 10; Ce qui est possible, - Ce qui n'est guère possible, - Ce qui n'est pas possible, 0 0 6; Californie. Un an sur les bords du San-Joaquin et du Sacramento. Impression du voyage, par A. Dumas, 0 2 0; Trois Questions posées à la nation, 0 0 6; L'Art de faire les fleurs artificielles, 0 1 5; Traité sur la sanctification des dimanches et des fêtes, 0 0 10; Le Glacier Royal, ou l'art de donner des bals et des soirées, 0 3 6; Dieu le veut, par le vte. d'Alincourt, 0 0 9; Pace au Druil, suite à Dieu le veut, Révision, par M. de Cormenin, 0 0 9; L'Union intime de la Foi catholique et de la loi monarchique, 0 0 9; Mémoires d'Épiphémie, 0 0 9; Récit de la mort de Gabriel, 0 2 0; Bon sens, Bonne foi, par Emile de Girardin, 0 2 6; Le Duc d'Enghien, épisode historique du temps du Consulat, par E. M. de Saint-Hilaire, 0 1 0; Histoire de Napoléon, par Amédée Gabourd, 0 1 8; Essai sur la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, considérées aux points de vue chrétien, social et personnel, par Mme. L. DeChailly, 0 2 6; De l'Église Gallicane dans son rapport avec le Souverain Pontife, par le comte de Maistre, 0 3 9; Le Rhin et les Provinces Rhénanes, par A. Poignant, 0 4 6; Archaologie chrétienne, 0 2 6; Histoire de St. Ignace de Loyola, et de l'origine de la Compagnie de Jésus, par le père Daniel Barthelemi, 2 vol. in-12, 0 7 6; Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort; Captivité de la Famille Royale au Temple, par M. A. de Beauchesne, 2 vol. in-8, 0 15; Histoire de la Restauration, par A. de Lamartine, 5 vol. in-12, 1 0 0; La Révolution Sociale, démontrée par le Coup d'État du 2 décembre, par J. F. Proudhon, 0 2 9; L'Italie Rouge, 0 2 0; Un Roi, par le baron Léon d'Herveyen, 0 10 0; L'Emmanuel, ou le Remède à tous nos maux, par l'abbé Martinet, 0 2 6; Mémoires de madame la marquise de la Rochejaquelein, 1 fort vol. 8vo, 0 3 9; L'Esclave Vindicté, par Louis Veulliot, Cabinet du jeune Naturaliste, 0 1 3; Un éclair avant la foudre, ou le communisme et ses causes, 2 vol. 8o, 0 4 4; Biographie des Sages illustres de l'Amérique septentrionale, précédée d'un index de l'Histoire Fabuleuse de ce continent, 1 vol. 8o, 0 3 9; L'Europe depuis l'avènement de roi Louis-Philippe, par M. Capélique, pour faire suite à l'Histoire de la Restauration, du même auteur, 16 vol. in-12, 1 5 0; L'Étoile Polaire, par le vte. d'Alincourt, 2 vol. in-12, 0 3 9; Relation de l'événement miraculeux de la Madone de Rimini, avec portrait authentique, 0 0 7 1; Le maire de Village, par A. de Cormenin, L'Arche du Peuple, par Platon Polichinelle, 0 2 3; La Science Sociale, au point de vue des faits, par l'abbé Martinet, 2 vol. in-12, Les Rouges peints par eux-mêmes, Le Chevalier de Pampelonne, par A. Gondrecourt, 4 vol. in-12, 0 9 0; Histoire du Sonderland, par J. Créti-neau-Joly, 2 vol. 8o, 0 6 0; Théorie Morale du Gout, ou le goût considéré dans ses rapports avec la nature, les beaux-arts, les belles et les bonnes mœurs, 0 3 0; Histoire de la Révolution de Rome, tableaux religieux, politiques et militaires, par A. Ballejrdier, 2 vol. 8o, 0 2 6; Essai sur le Catholicisme, le Libéralisme et le Socialisme, par Donoso Cortés, 0 2 6; Etudes de la Science Religieuse expliquée par la nature de l'homme, 0 3 0; Les Économistes, les Socialistes et le Christianisme, par Charles Perrin, 0 2 6; 28 janvier 1854.

Avis divers.

Meilleures Indiennes de THOS. HOYLE et CIE.

Meilleures Indiennes de ROBERT ASHTON et CIE.

Meilleures Indiennes de THOMAS ANTROBUS et CIE.

DES INDIENNES DE RENOM SUSDITES

A G deniers 3 quarts la verge, se vendant d'ordinaire 9 deniers et demi.

21 janvier 1854. GLOVER & FRY.

A. A. JOSEPH. Ecuyer, MONSIEUR.

AYANT résolu unanimement, à une assemblée des Electeurs du quartier Saint-Louis, convoquée par avis et par invitation, de vous élire pour représenter ce quartier au Conseil de Ville, à la place de J. A. Sewell, écuyer, M. D., conseiller sortant de charge, et refusant d'être réélu, Nous, les soussignés, Electeurs du quartier, vous prions d'accepter notre charge, et nous nous engageons à vous supporter de nos votes à la prochaine élection.

A MM. Sewell, Hunt, Pope, Scott, etc., etc.

MESSEIERS, Si je ne consultais que ma convenance personnelle, je refuserais l'honneur que vous me faites; mais appelé par la majorité des électeurs d'un des premiers quartiers de cette cité, je ne saurais convenablement refuser de me rendre à leurs vœux.

J'ai l'honneur d'être, de votre part, très humble, A. JOSEPH.

Québec, 22 janvier 1854.

ELECTION DES CONSEILLERS DE VILLE ET DES COTISEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller et d'un Cotiseur pour chacun des Quartiers St. Louis, St. Jean, du Palais, St. Roch, Champlain et St. Pierre de cette cité, conformément à l'Acte de la même Victoria, Chap. LX, Sect. 2, aura lieu LUNDI, SIX février prochain, et qu'elle se fera aux lieux suivants, savoir :

Table with 4 columns: Quartiers, Noms des Conseillers sortants, Noms des Cotiseurs sortants, Noms des Electeurs.

Par ordre du maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la cité.

Hôtel-de-Ville, Québec, 28 janvier 1854.

INSTITUT CANADIEN. LUNDI, le SIX février prochain, en conformité à l'Acte d'Incorporation, aura lieu à la Salle de l'Institut, une ASSEMBLEE GENERALE des membres, pour y procéder à l'élection des officiers.

Par ordre, GASPARD DROLET, Sec. Arc. I. C. Q.

Québec, 31 janvier 1854.

COURS DE LECTURES DE L'INSTITUT CANADIEN. MARDI, le 7 février, à SEPT heures et demi, M. Ed. GLACKEMIRE, etc., à l'Hôtel-de-Ville, une lecture sur la "Sphère Céleste."

Admission libre. GASPARD DROLET, Sec. Arch. I. C. Q. Québec, 31 janvier 1854.

Avis divers.

A LOUER, Possession donnée au 1er de mai prochain.

UN certain nombre d'appartements dans la Salle de Musique, 7 rue St. Louis, dont un avec cuisine adossée, pourvu fort bien convenir à un traiteur.

S'adresser à M. WHEELER, gardien, sur les lieux. Québec, 31 janvier 1854.

Marchands d'Épicerie. LES SOUSSIGNÉS donnent avis qu'à dater du 1er FÉVRIER prochain, ils seront associés pour faire le commerce, et que les affaires seront traitées sous les noms et raison de Turcotte et Martel.

HUBERT TURCOTTE, J. Bte. MARTEL, de la Couronne. Im.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC CONTRE LE FEU.

ON fait savoir par le présent aux actionnaires que l'élection des Directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie, le LUNDI, SIXIÈME jour du mois prochain, au Séminaire, qui restera ouvert jusqu'à DEUX heures de l'Après-midi.

Par ordre, P. SHEPPARD, Secrétaire. Québec, 14 janvier 1855.

A vendre par les Soussignés: FLEUR EXTRA, Lambton, Ontario Plough & Boumanille.

Fleur supérieure no 1 et no 2. Farine moyenne, Farine entière, Son, Farine d'avoine, Farine de blé d'Inde, Pain de lin, Pois, Avoine, Blé, Blé d'Inde, Lard, Beauf, Saucisses, etc.

L. RENAUD & FRÈRE, Quai Napoléon, 12 m. Québec, 12 janvier 1854.

ON A BESOIN DE DEUX COMMIS qui entendent les affaires dans le commerce de marchandises sèches et portant le français et l'anglais. Aussi, d'un garçon alerte et fort, pour servir comme porteur, et être d'utilité généralement. S'adresser à J. et E. BARROW, Québec, 24 janvier 1854.

BEURRE DE KAMOURASKA, de bonne qualité en petites tinctes pour l'usage des familles.

A vendre par A. JOSEPH et Cie. Quai Napoléon, 26 janv. 1854.

MANUFACTURE LAROCHELLE. A VENDRE OU A LOUER.

LE magnifique établissement appelé la "Manufacture Larochelle," située à quelques lieues de Québec, sur un pouvoir d'eau des plus beaux, avec terrain, bûches, etc., etc. Le mécanisme est tout neuf fabriqué par un maître ouvrier, chaque métier pour fabriquer chacun des genres d'étoffe par jour.

S'adresser à CIRICE TETU, écuyer, Québec, rue St. Jean, n° 11. 26 janvier 1854.

Salle Musicale. GRAND CONCERT - PROMENADE.

MARDI, Le 7 février prochain.

Argent trouvé. DANS le magasin de fer de MM. Jos. Robitaille et Fichet, faubourg St. Jean, une certaine somme a été laissée sur le comptoir dans le mois de décembre dernier. Le propriétaire pourra la recouvrer en payant les frais de cet annonce.

28 janvier 1854. Im. H. P. S.

Etude de Notaire. T. F. MOFFET, notaire, a fixé sa résidence au n° 83, de la maison de George, ou il tient son bureau.

28 janvier 1854.

LE DOCTEUR NELKEN, DE PARIS.

A TRANFERE son domicile rue d'Aiguillon, dans la maison de M. Phillips, et tient son office n° 64, dans la maison de M. Fiset, ou il peut-être consulté tous les jours de 1 à 3 heures. Im.

10 janvier 1854.

Le soussigné, informe que son épouse SOPHIE THIBEAU, et auparavant épouse de feu JEAN JARNAU, ayant laissé son domicile depuis longtemps, il ne paiera pas les dettes contractées par elle.

JOSEPH JOLIN. Québec, 19 janvier 1854.

Perdu. SAMEDI dernier après midi, une PETITE CHIENNE sous poil blanc frisé, avec un ruban bleu au col. Il n'est point de la mâchoire inférieure du petit animal. Quiconque l'apporterait à ce bureau sera généreusement récompensé.

Québec, 14 janv. 1854.

UN jeune monsieur désirerait se procurer un emploi dans quelque bureau.

Il produira des certificats de moralité et de capacité. S'adresser au bureau de ce journal. 24 janvier 1854.

Perte d'une collection de manuscrits. M. FARIBAUT renouvelle son appel au sujet d'un volume relié, format in-folio, contenant une Collection d'anciens Manuscrits, ayant pour titre: "Documents pour servir à l'histoire du Canada, 1625-1763," qui a été prêtée ou perdue à quelque époque de son départ pour l'Europe en octobre 1851. M. Faribault prie instamment la personne qui pourrait avoir ce volume en sa possession de vouloir bien lui en donner avis, et il lui en sera infiniment reconnaissant.

26 janvier 1854. C. J. ARDOUIN, 69, rue St. Jean.

Longtemps attendu, et arrivé enfin! LE soussigné a l'honneur d'annoncer l'arrivée d'Angleterre, via Boston, d'une très belle collection d'articles en JOAILLERIE, ARGENTERIE, PAPIER-MACHE, et de MONTRES, PORTEMONNAIES, etc., etc., qu'il invite le public à venir, voir à son magasin.

26 janvier 1854. C. J. ARDOUIN, 69, rue St. Jean.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS. ON recevra de soumissions pour construire une ÉGLISE à Saint-Romuald, Etchemin, d'ici à MERCREDI, le 15 de février prochain. On pourra voir les plans et devis, et obtenir tout renseignement, en s'adressant à M. Ed. LACROIX, un des syndics, à Etchemin, à qui devront être adressées les soumissions. On ne s'engage point à recevoir les soumissions les plus basses.

24 janvier 1854.

Le soussigné a besoin immédiatement d'un COMPTABLE. THOS. FOURNIER, Sculpteur-ornemaniste. 31.

25 janv. 1854.

GRAVELY et MacKay, avocats, No. 7, Rue Halldayn, 31 janvier 1854.

Chemins de Fer.

Chemin de fer de la rive Nord. AVIS PUBLIC est par le présent donné que "La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord" s'adressera au Parlement Provincial à sa prochaine Session, pour en obtenir les autorisations à son acte d'Incorporation, et spécialement le droit de prendre possession, pour le passage du dit Chemin de Fer, de certains terrains à certaines conditions; et aussi, un Acte d'autorisation à prêter un capital de £200,000 pour la construction de Docks ou Bassins dans la Rivière Saint-Charles, en rapport avec le dit Chemin de Fer.

HECTOR L. LANGEVIN, Sec. C. C. F. R. N. Québec, 4 janvier 1854.

Chemin de Fer de la Rive Nord. LE Bureau de direction de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, remercie ceux des citoyens de Québec qui ont fait des efforts pour sauver les effets de la Compagnie de l'incendie qui a consumé ses bureaux la nuit dernière.

Les bureaux sont transportés au troisième étage de la maison occupée par messieurs Henderson et Fournier à la Cathédrale catholique, rue Buade, Hôtel-Ville, et y seront ouverts mardi prochain, 3 janvier 1854.

HECTOR L. LANGEVIN, Sec. C. C. F. R. N. Québec, 31 décembre 1853.

La Compagnie du Grand Tronc de chemin de Fer du Canada. AVIS est par le présent donné que la Carte au Plan du parcours d'une portion du Grand Tronc de chemin de fer du Canada-Est faisant maintenant partie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, en vertu de l'union formée entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada-Est et autres Compagnies de chemin de fer, s'étendant depuis un point dans la paroisse de St. Thomas, dans le district de Québec, à la ligne qui divise les districts de Québec et Kamouraska, ayant une longueur de trente-quatre milles ou environ située dans le dit district de Québec, et comprenant la rivière du Sud et le Bras dans la dite paroisse de St. Thomas, et s'étendant de plus dans la dite ligne divisant les districts de Québec et Kamouraska à la Rivière Ouelle, ayant une longueur de sept milles ou environ, située dans le dit district de Kamouraska, et comprenant la Rivière Ouelle dans la paroisse de la Rivière Ouelle, ainsi que le livre de référence y ayant rapport, ont été examinés et certifiés suivant la loi et ont été énumérés et déposés dans les bureaux respectifs ci-après mentionnés comme suit, savoir: dans le bureau du secrétaire de la province, le trente novembre 1853, dans le bureau du secrétaire de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, en la cité de Montréal, le deux décembre 1853, dans le bureau du greffier de la paix du dit district de Québec, le premier du dit mois de décembre 1853, en autant que la dite carte ou plan et le dit livre de référence ont rapport à la dite partie du dit chemin de fer située dans le dit district de Québec, et dans le bureau du greffier de la paix du dit district de Kamouraska, le deux du dit mois de décembre 1853, en autant que la dite carte ou plan et le dit livre de référence ont rapport à cette dite partie du dit chemin de fer, située dans le dit district de Kamouraska.

Montreal, 26 décembre 1853. JOHN M. GRANT, Asst. Secrétaire. GEO. ET. CARTIER, Solliciteur de C. G. T. C. C.

AVIS. EST par le présent donné que la "Compagnie du Chemin de Fer de jonction de navigation de Mégantic," présentera le Parlement, à sa prochaine Session pour obtenir des autorisations à son acte d'Incorporation pour augmenter son fonds capital.

E. P. MACKIE, Directeur-Gérant. STUART et VANNOUVES, Solliciteurs de la Compagnie. Daté à Québec, ce 20 jour de déc. 1853. Im.

Industrie. Manufacture de Pipes à fumer. MICHEL M'AVOY prend la liberté d'informer le public de Québec qu'il a établi une MANUFACTURE DE PIPES, rue St. Valier, près la Barrière.

Les acheteurs pourront s'adresser à M. G. Mountain, marchand, rue St. Jean, Haute-Ville, pour un approvisionnement de la meilleure qualité de Pipes "T. D." Les autres qualités faites à l'étranger, en référant à M. G. Mountain.

On a besoin de DOUZE COMPAGNONS pour fabriquer des Pipes. Avant de quelques JEUNES GENS, de pas plus de 16 ans.

Toutes Pipes marquées du nom du faiseur sur les boîtes sont garanties. Québec, 29 nov. 1853.

Le soussigné demeurant à Saint-Henri de Lauzon sollicite comme FACTEUR D'ORGUES une part de l'encouragement public. Il se fait fort de pouvoir satisfaire convenablement aux commandes qu'on voudra bien lui faire, et dans tous les cas à la satisfaction de l'Orgue d'accord.

PIERRE BEAUDOIN, Saint-Henri de Lauzon, 5 nov. 1853. 3m.

MONUMENTS, PIÈRES TUMULAIRES (Vor le cimetière de Mount-Hermon.) EN MARBRES ITALIEN, AMÉRICAIN, ET EN PIERRE DE DICTION.

Le soussigné a toujours de prêtés des PIÈRES TUMULAIRES. Il offre en vente quatre devant de cheminée, et une ardoise glacée, à bas prix.

Il fait des dessus de table, etc., sur demande. Il se croit autorisé de dire qu'il a reçu pour des échantillons de son ouvrage, un premier prix et un diplôme de 1ère classe, à la dernière exposition de Québec.

Les personnes désireuses d'écrire cet ouvrage quel qu'il soit, sur pierres tumulaires, voudront bien donner leurs ordres de bonne heure. FÉLIX MORGAN.

Manufacture de Marbres, Rue St. Jean, en dehors de la Porte. Québec, 30 août 1853.

AVIS. LES soussignés offrent CERCUEILS DE FER! en vente, à leur magasin, rue Saint-Valier, des cercueils en fer émaillés et cimentés, à l'épreuve de l'eau et de l'air, de toutes les grandeurs. Ils sont munis à la tête d'une forte vitre, de sorte que les parents et les amis du défunt peuvent lui voir le visage, jusqu'à un moment de l'inhumation, s'ils jugent convenable de le disposer promptement dans la bière après la mort. La vitre est recouverte d'une plaque de fer.

J. O. VALLIÈRE ET FILS. Québec, 27 décembre 1853.

Annonces Officielles.

CORPORATION DE QUEBEC. Bureau du Trésorier de la Cité. Québec, 17 janvier 1854.

AVIS est par le présent donné que M. THOS. ET ROY, va commencer immédiatement la collection de la contribution pour l'enlèvement et le nivellement des rues, dont la corporation est chargée. Par ordre, AUG. GAUTHIER, Jr., Trés. de la cité.

ATTENTION! Bureau de l'Inspecteur des Chemins, Hôtel-de-Ville, Québec, 27 janvier 1854.

ON payera le plus haut prix pour enlever les pierres, au charbonniers qui s'adresseront à M. B. LANGEVIN, rue du Saint-Richmond, au pied de la rue St. Eustache, tous les matins à SEPT heures.

JOS. HAMEL, Inspecteur des chemins.

BANQUE DE QUEBEC, 19 janvier 1854.

AVIS est par le présent donné que le livre d'actions de cette institution est maintenant ouvert à la Banque pour la vente d'un certain montant de nouvelles actions.

C. GETHINGS, Caissier.

AVIS. L sera fait application à la prochaine Session du Parlement, pour une chartre pour construire un chemin à lisses à partir de quelque point sur la rive sud du fleuve St. Laurent, vis-à-vis Québec, autant que possible, et passant à travers la seigneurie de Lauzon, et partie de la vallée de la Rivière Chaudière, jusqu'à l'état du Maine, et ayant un embranchement par la vallée de la Rivière Etchemin, en la paroisse St. Henri.

J. THOMAS TASCHEREAU, Avocat. Québec, 13 décembre 1853.

ORGUE A VENDRE. On offre en vente l'orgue actuellement placé dans l'Église Saint-Jean-Baptiste de cette ville; il est en bon ordre et très propre pour une œuvre de moyenne dimension. La vente est nécessaire par l'achat d'un autre orgue en Europe. Pour les conditions, s'adresser au Rév. M. A. RACINE, chapelain de la dite église.

Québec, 14 janv. 1854. U. P. S.

FONDS DE MARCHANDISES VENDU A UNE REDUCTION EXTRAORDINAIRE, 79, RUE DE LA COURONNE, 79, SAINT-ROCH.

LES SOUSSIGNÉS offrent leurs plus sincères remerciements à toutes leurs patrones et au public en général, du grand encouragement qu'ils en ont reçu dans leur branche de commerce.

Il les informent que l'un d'eux, F. Latulippe, est parti pour l'Europe et va faire lui-même le choix d'un nouvel assortiment de marchandises sur les marchés anglais, français, américain, etc.

En conséquence il est décidé d'agrandir leur établissement vers le mois d'avril.

Il les informent aussi que l'autre associé vendra pendant ce temps leur fonds de marchandises à une réduction extraordinaire pour faire place à la nouvelle importation de printemps.

Latulippe et Hudon, 79, rue de la Couronne, Saint-Roch. Québec, 26 février 1854.

GRANDE REDUCTION DANS LE PRIX DES MARCHANDISES SECHES, Au "Commercial House," Marché de la Haute-Ville, près de la Cathédrale de Notre-Dame

Le soussigné prend la liberté d'annoncer aux habitants de Québec et de ses environs que, dans la vue de faire place à ses importations de printemps, il commencera à vendre, LUNDI, le 16 de janvier, TOUT SON FONDS CONSIDÉRABLE DE MARCHANDISES SECHES, de goût et d'actualité, et convenables à la saison, à des prix réduits de 15 à 30 0/0, ce qui donnera aux acheteurs au comptant l'opportunité d'avoir une marchandise toute récemment importée, à des prix ci-dessus inconnus à Québec.

Le fonds consiste en partie comme suit: Mérinos français, Draps de Colourg, Draps de Crépe et Vienna, Cachemires et Delaines imprimés, Plaids de Gala, Draps de Lama, Soies à brocart et à raies, Idem ouvrée et noire, Idem de robes brodées, Robes à la Bayalère, Robes de bal, Gants, Rubans, Dentelles, Fleurs, Mousselines brodées, Fichus, Mouchoirs de fantaisie, Bonnettes de velours, de soie et de pluche. Châles-oblongs et carrés, Toile à nappes, Toile à serviettes, Coton blanc, Coton barré, Couvertures, Flanelles.

Le prix de chaque article est marqué en chiffres unis. Québec, 14 janvier 1854. PATRICK O'NEILL.

ATTENTION!! GRANDE VENTE SANS RESERVE DE MARCHANDISES SECHES, Se détaillant de 25 à 30 par 0/0 au-dessous des prix en gros.

B. O'NEILL, N° 10, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS DE LA PORTE SAINT-JEAN), offre en vente aux citoyens de Québec, depuis le 14 du courant, le contenu de 167 paquets des MARCHANDISES les plus à bas prix qui aient jamais été offertes sur le marché de cette cité, importées de l'étranger, et l'arrivée bien tard des Articles.

CONSISTANT EN PARTIE COMME SUIV: Une grande quantité de Couvertures et Flanelles, 200 pièces Plaids de Gala, de 6d. et au-dessus, 75 idem Idem d'Allemagne, de 6-4 et 3-4, bas prix.

250 idem Draps de Colourg, noirs et de couleur, de 7 deniers et demi à 3s., 175 idem Draps d'Orléans, de couleurs et noirs, de 6 deniers et quart, à 1s. 9d., 175 idem De Laine et Cachemires, de 6d. à 2s. Une quantité de Fouritures d'habillements, tels que Crêpes d'Australie, Mérinos français, etc., etc.

Gros-les-Naples noirs et de couleur, de 2 heures à 4 heures, Et tous articles compris dans la branche des marchandises sèches.

LE TOUT A VENDRE SANS RESERVE. BERNARD O'NEILL. Québec, 15 nov. 1853.

THOMAS ANDREWS, No. 3, RUE ST. JEAN, Plombier, Poseur d'appareils à gaz, et ouvrier en fer en feuille, en ferblanc et en cuivre, informe respectueusement ses pratiques et le public qu'ayant complété ses ateliers, il est en mesure de s'occuper avec efficacité et célérité, et AUX TOUTS LES PLUS MODÈRES, TOUTES SORTES D'OUVRAGE dans les branches susdites.

Son fonds comprend bassins d'aisance des plus nouveaux et d'après un principe amélioré, pompes aspirantes et refoulantes, plomb en feuille, tuyaux en plomb, etc., etc., avec un grand assortiment de CHAUDIÈRES, LUSTRES, BRACKET, PLYERS, ETC. qu'il vendra et posera avec soin aux plus bas prix. Plomb en feuille et tuyaux de plomb à vendre, Québec, 26 jan 1854.

Avis Divers.

LES écrivains de AUGUSTIN MARTIN, de la cité de Québec, courtois, sont requis de s'adresser à Michel Martin carteret élu en justice, et les Dilectissimi sont pareillement requis de payer sans délai.

AVIS.

GOOWIN FRERES exercent la liberté d'importer leurs produits et le commerce, ce depuis le premier de mai courant, ils continuent en ces affaires comme importateurs et marchands en gros.

ON vient de recevoir.

PAR LA VOIE DES ETATS-UNIS: Un assortiment complet de gants de kid blanc, pour Messieurs et Dames, de la fabrique renommée de Courvoisier, de Paris. Aussi; une caisse de Nappes blanches ouvrees, de toutes dimensions.

Economie du Fourrage.

Le soussigné a reçu une quantité de MACHINES à BROYER l'AVOINE, à COUPER la PAILLE, et les VÉGÉTAUX, et autres Machines améliorées pour COUPER l'AVOINE ou les VÉGÉTAUX.

ON A BESOIN pour le premier mars prochain.

UN TENEUR de LIVRES, connaissant parfaitement la tenue de livres en état de parler et d'écrire l'anglais et le français, et de fournir les meilleures recommandations.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

189 BOUCAUTS.

14 Boites sucre blanc raffiné, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé, 14 Boites sucre blanc cassé.

Diligences.

Service de Saint-Thomas à la Pointe-Lévi et retour.

COMME par le passé, les départs auront lieu tous LES JOURS, le dimanche excepté, de Saint-Thomas, à HUIT heures A. M. de la Pointe-Lévi, à MIDI.

Entrepreneur croit devoir avertir le public en général que cette augmentation de prix doit être attribuée non pas à son amour du gain, mais à la cherté des fourrages et aux difficultés de la saison.

Le voyageur rencontrera tout le même encouragement, et l'affluence de la mer à son zèle, sa régularité et sa promptitude. On prendra aussi des passagers avec les voitures de Mallo, à DIX-HUIT SOUS par lieue.

FRANÇOIS BOULANGER, 24 novembre 1853.

"National Express Co.", CHEVANT.

PULLEN VIRGILIE & Co. EFFECTUANT la transmission d'ARGENT, BILLETTS DE BANQUE et le transport de MARCHANDISES de toute destination.

Les paquets et ordres laissés au bureau du soussigné avant 4 h de l'après-midi, seront confiés à des messagers expérimentés et expédiés avec soin et célérité.

DANIEL MCGIE, AGENT, 12m. Québec, 27 sept. 1853.

AVIS. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a fait des arrangements spéciaux avec la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, pour qu'une ligne de diligence entre Québec et Richmond, et en rapport avec la Compagnie du Chemin de Fer, rencontre chaque jour à temps le train de Québec, Montréal, et retour.

On attend qu'une partie du trajet pourra se faire sur la ligne des ouvrages du chemin de fer de Richmond, ce qui fera une différence considérable, tant pour le confort des voyageurs que pour la célérité du transport.

Prix, de Québec à Montréal, les frais de la traversée du Saint-Laurent compris, 9 piastres et 10 c.

De Québec à Richmond, 7 piastres. Des trains partiront de Montréal à compter du 15 décembre, à 10 h. A. M., et le train de l'intérieur partira de Richmond, à la même heure.

La diligence partira de Québec à SEPT heures et demie du matin, et arrivera à Richmond à temps pour le départ sur le chemin de fer. Les diligences de retour partira de Richmond, à l'arrivée du train, et sera à Québec le jour suivant.

On pourra se procurer des cartes de passage à la station de Longueuil, et au bureau de Chas. Hough, N. 8, rue St. Anne, Québec.

CHARLES HOUGH, Québec, 6 décembre 1853.

Privileges. BILLS PRIVÉS.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes qui ont l'intention d'adresser à l'Assemblée Législative pour obtenir des Bills Privés d'Assemblée, ou accordant des privilèges exclusifs ou des pouvoirs de corporation pour des fins de commerce ou autres entreprises de profit, soit pour régler des arpentages ou des limites, soit pour faire quelque chose dont l'opération affecterait les droits ou la propriété d'autres parties qu'elles sont tenues par les 92e, 93e et 94e règles (qui sont publiées au long dans la Gazette du Canada) d'en donner avis pendant deux mois dans un papier-nouvelles publié en langue anglaise et dans un papier-nouvelles publié en langue française dans le district intéressé; et s'il n'y a pas de papier-nouvelles publié dans ce district, alors dans un papier-nouvelles publié dans un district adjacent, et dans la Gazette du Canada. Les premiers et dernières insertions de ces avis devront être transmises au Bureau des Bills Privés, à Québec.

Attesté, W. R. LINDSAY, G. A. Québec, 29 octobre 1853.

Banque de Québec. AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Banque de Québec pétitionnera la Législature Provinciale à sa prochaine session pour obtenir des amendements à sa charte, dans le but d'augmenter son capital, et pour d'autres fins.

Par ordre du bureau, C. GETHINGS, Caissier. Québec, 26 décembre 1853.

Magasin de Fourrures anglaises et américaines. LE plus grand assortiment de marchandises en PELLERIE qui ait jamais été offert dans cette ville, peut maintenant être vu dans cet établissement. Il comprend tous articles convenables à notre hiver canadien, dont le plus grand partie a été achetée avant la hausse sur les prix, de manière à mettre les soussignés en état d'offrir des effets d'une qualité supérieure, et à des prix plus bas que toute autre maison dans cette ville.

Les effets pour les dames, en Martre du Nord, Victorines de vison, Boas, Cardinaux, Manchons, Mitaines, Manchettes, qu'on est choisi parmi les plus belles pièces, sont bien dignes de l'attention des acheteurs. Les acheteurs en gros pourront se procurer des effets supérieurement manufacturés, aux conditions les plus libérales.

JOHN HENDERSON & Co. Québec, 18 oct. 1853.

PELLERIES NON MANUFACTURÉES. Le soussigné donne le plus haut prix en comptant, pour toutes espèces de FOURRURES non manufacturées de saison, à son bureau, rue St. Pierre, no. 25.

D. R. STEWART. Québec, 29 déc. 1854.

Robes de Carriole de peau de Buffle. Les soussignés ont reçu un supplément de l'article ci-dessus qu'ils vendent à des prix modérés.

Ils ont constamment en main des Capots de voyage en peau de Castor, de Blaireau, de Loup, Loup-Marin, Astrachan et de Buffle.

BOTTES de LAPLAND. Raquettes et Mezzains de meilleure manufacture, avec leur assortiment ordinaire de Fourrures pour dames et messieurs.

Ils donneront les prix les plus élevés pour toutes sortes de fourrures propres à l'exportation. JOHN HENDERSON & Co. Québec, 12 janvier 1854.

AVIS AUX MAGISTRATS. FORMULES de rapport trimestrielle en conformité à l'Ordonnance 26 Victoria, chap. 29, imprimées avec soin sur beau papier; à VENDRE à l'imprimerie, de ce journal.—18 nov. 1852.

Vêtements.

Le soussigné, TAILLEUR, de retour en son pays natal après un long séjour aux États-Unis, informe ses compatriotes qu'il est établi à Saint-Roch, No. 34, rue Desjardins, où il espère, par ses soins et son expérience mériter une part de leur encouragement.

Il est aussi DEGRAINEUR de HARDES, etc., c'est-à-dire que de vieux habits, il en fera presque des neufs, tant il possède au parfait le moyen de restituer au drap son luisant primitif.

P. PELLETIER. 27 décembre 1853.

JOHN LILLY, Marchand-Tailleur, No. 13 rue St. Anne, Haute-Ville, Québec, vient de recevoir les importations d'automne et d'hiver, lesquelles consistent en un choix splendide de Draps double Castor, Whittens frisés, Draps de Castor, Draps de Silésie, et imitation de Peau de lion, Dookins et Cachemira, dont il confectionnera des vêtements avec goût et ponctualité.

—AUSI— Un choix superbe et varié de Vestes, Cravates, attaches d'épau, foulards, Cois de chemise, etc., etc. Québec, 29 nov. 1853.

H. J. & D. NICHOL, Nos. 114, 116, 118 et 120 Regent street, et 22 Cornhill, Londres.

MARCHANDS-TAILLEURS du Prince Albert et autres membres de la Famille Royale.

PARDESSUS de Whittens de NICHOL. PARDESSUS de Whittens de NICHOL. TOGAS de NICHOL, avec manches de poile de chameau.

TOGAS de poile de chameau, ariens, de NICHOL. PALETOTS Melton de NICHOL, avec parements en velours.

PALETOTS de Melton de NICHOL, à doubles basques. PALETOTS de drap noir foulé de NICHOL. HABILIS de cérémonie de NICHOL. SOUTOURTS de NICHOL. GILETS Melton de NICHOL. VESTES de cérémonie de NICHOL. PANTALONS de cérémonie de NICHOL.

Les soussignés ont reçu aujourd'hui, par la voie de Boston, un assortiment des VÊTEMENTS CÉLÈBRES ci-dessus. GLOVER & FRY, Agents. Québec, 3 novembre 1853.

PARDESSUS. PARDESSUS de bon Whittens, draps de Pilote, de goût nouveaux confectionnés à Québec, à 22s. 6d. 25s., 27s. 6d., 30s., et 35s. GLOVER & FRY. Québec, 3 novembre 1853.

Immeubles. A VENDRE, DEUX lots de terre d'environ 6 arpents chacun, sur le chemin Ste. Foye, à environ un mille et demi de Québec, en frange alle retourier.

S'adresser à ROBERT CASSELS, Banque de l'Amérique britan. du Nord. Québec, 28 déc. 1853.

A Vendre. LE soussigné offre en vente à des termes raisonnables, UN LOT DE TERRE, avec maison et dépendances, sur le chemin de Bonapart, à peu près un mille de distance du Pont Dorchester, d'environ 78 perches de front sur 100 de profondeur.

J. GREAVES CLAPHAM N. P., Aux Chambres St. Laurent. Québec, 15 déc. 1853.

A LOUER OU A VENDRE, A DES TERMES FACILES DE PAIEMENT, LA maison occupée par le soussigné, en la Haute-Ville de Québec, rue Saint-Louis, No. 58.

S'adresser au propriétaire, ULRIC J. TESSIER, Québec, 3 déc. 1853. 2 p.s.

LOUER, LA maison N. 23, rue Saint-Louis avec ses dépendances. Possession donnée au 1er MAI prochain. R. MITCHELL, Rue Arthur. Québec, 22 déc. 1853.

A VENDRE, LA maison située sur le Cap, Nos. 23 et 24, rue Ste. Genevieve, présentement occupée par Madame STEVENSON, et Madame HALE. S'adresser à MARIA E. STEVENSON, Exécuteurs des M. STEVENSON, volontés de feu W. H. C. STEVENSON, à STEVENSON. 23, rue D'Archaie, Basse-Ville. Québec, 19 janvier 1854.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Thomas Hickel, marchand courtier et encaenteur, n. 4, rue Saint-Jean, reconnaissant des fautes passées, le soussigné prend la liberté d'annoncer ses amis et le public qu'il a transféré son magasin, pour les mois d'hiver, dans la maison ci-dessus occupée par M. E. MORRIS, tobacconiste, voisine de M. T. ANDREWS, ferblantier, n. 4, rue Saint-Jean, ou il continuera de faire commerce comme encaenteur et courtier.

On reçoit des effets pour vendre à commission. Heures de la vente, à SEPT heures, tous les LUNDI, MARDI et MERCREDI SOIRS. — Ventes à domicile. Québec, 14 décembre 1853.

Denrées, etc. A Vendre, 100 BOUCAUTS sucre brillant de Porto Rico, 100 Boites Thés Hyson, TWANKAY, etc., etc., 200 Boites de Thé extra supérieure, n. 1, etc., 50 Boites Park prime, 120 Boites Tabac, 200 Boites Harang, Maquereau et Morne, 30 Boites Huile de Lin, Ligues, etc., etc., 50 Paquets Canevans, 50 tonnes Cordage, Grecs, et Manille. R. MITCHELL, Rue Arthur. Québec, 6 déc. 1853.

Morne fraîche. ON trouvera constamment pendant l'hiver de la MORNE FRAICHE chez le soussigné, au marché de la Basse-Ville. THOS. CONNELL, 19. Québec, 22 déc. 1853.

AUX CONSTRUCTEURS DE NAVIRES: LE soussigné recevra des ordres, pour la manufacture de fer ROND et PLAT, livrable pendant l'hiver. W. HUNT & Co. Québec, 6 décembre 1853.

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE, Bâtisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL.

No. 29, RUE LOMBARD, COIN DE CLEMENS LANE, LONDRES.

CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque.

Syndics: J. S. LEIGH, écr.—R. B. H. BLENDALL, écr. Secrétaire et Agent: PERCY M. DOVE, écuier.

Banquiers à Liverpool.—LA BANQUE DE LIVERPOOL. Banquiers à Londres: M. M. GLYNN, HALIFAX & Co. Banquiers à Québec.—LA BANQUE DE MONTRÉAL.

LE fonds considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, le met tout au rang des emplois les plus désirés du royaume, quant à ce qui regarde les intérêts du public.

On continue de prendre des Assurances contre le Feu à des prix très modérés. La Compagnie se distingue comme par le passé par sa ponctualité à régler les réclamations. On ne charge rien pour la police.

BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA VIE. Les avantages que présentent cette Branche de la Compagnie sont comme suit, savoir: Garantie d'un fort capital, prix modéré, grande part dans les profits pour l'assuré, s'élevant au deux tiers du montant, peu de frais d'administration, les dépenses du Bureau étant supportées proportionnellement par les deux Branches, et exemption de la part de l'assuré des charges de la Société.

Dr. ROWLAND, médecin consultant. FORSYTH & BELL, Agents. Chambres de Commerce. Québec, 27 août 1853.

Compagnie d'Assurance de l'Algée, sur la vie.

Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessus de la porte).

W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1854.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'ALGÉE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIÉTAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 52 George III. Les taux d'assurances sont très modérés, et comme les 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les plus hauts bénéfices sont payés par les assurés, sont les plus bas qu'aucune assurance sur la vie puisse donner.

Par le dernier partage des profits, environ 100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement, de leurs réclamations, la somme de £1,190,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue.

Un accord de Polices sur le système du demi-million, lorsque l'âge. Tout renseignements quant aux taux, et autres détails, par les agents à Québec, Montréal et Toronto.

PRIMES—POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans £2 0 2 35 ans £1 10 11 25 " 2 10 8 60 " 6 7 4 30 " 2 17 1 65 " 8 13 7 45 " 3 5 0 70 " 11 13 2 65 " 4 5 0 75 " 11 13 2

Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjointes, et de demi-primés, tous payables par quartier, semestre ou annuellement. 12m.

COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU. 450 West Strand, Londres. ET NO. 17, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

CAPITAL, £500,000 STERLING. PRÉSIDENT: A. C. BARCLAY, ECUIER.

DIRECTEURS: CHS. BENNETT, ECRI. HUGH CROFT, ECRI. JOHN MOSS, ECRI. FRED. MORRIS, ECRI. C. T. SEWARD, ECRI. JOHN SHAW, ECRI. ED. S. SYMES, ECRI. CLEM. TABOR, ECRI. THS. WEST, ECRI. F. F. WOODHOUSE, ECRI.

SECRÉTAIRE: WILLIAM H. PRESTON, ECUIER. ADJUTÉS: HENRY EVE, ECRI. THS. WILLIAMS, ECRI.

BANQUIERS: MM. GLYNN, MILLS & Co. SOLICITEURS: MM. CARDALE, LIFFE & RUSSELL.

DIRECTEURS LOCALS, MONTRÉAL: WILLIAM LUNN, ECRI. J. TORRANCE, ECRI. J. FROTHINGHAM, ECRI. ALF. LAROCQUE, ECRI. BENJ. HOLMES, ECRI. HON. W. MORRIS, ECRI. J. G. MACKENZIE, ECRI. J. R. FABRE, ECRI. A. T. GALT, ECRI. THEOD. HART, ECRI.

AGENT GÉNÉRAL DES COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD: FREDERICK R. STARR, ECUIER. COMPTER ET CAISSIER: JAMES B. M. CHIPMAN, ECUIER.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtisses, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc., Vaisseaux au port et en construction, etc., Bâtiments ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises et cargées, produits et utensiles d'Agriculture de toute description.

Le BUREAU d'ASSURANCE "EQUITABLE", au moyen d'un analyseur de sa propre expérience, de temps à autre, adapte son tarif à la nature des cas.

A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques; et l'on remboursera dans une moitié, ou 50 pour cent, de l'excédent clair et sans retenue à Montréal pour payer les pertes et l'existence.

Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souterrain très ample.

On peut aussi s'adresser au Bureau de la "Société de Bâtisse de l'Union, maison Clouet." WESTON HUNT & JOHN ROSS, Agents pour Québec. 3 février 1853. 12m.

Assurances.

HOME FIRE INSURANCE COMPANY, 12, WALL STREET, NEW-YORK.

MONTANT DU CAPITAL EN ARGENT, UN DEMI MILLION DE PIASTRES.

SIMON L. LOOMIS, Président. CHARLES J. MARTIN, Secrétaire. DANIEL MCGIE, AGENT, Quai Saint-André, Québec, 18 oct. 1853.

ONTARIO Marine and Fire Insurance Company. (Compagnie d'Assurance Maritime et contre le feu de l'Ontario.)

BUREAU PRINCIPAL: HAMILTON, CANADA-OUEST. PRÉSIDENT: B. CARTWRIGHT THOMAS, ECUIER. VICE-PRÉSIDENT: D. C. GUNN, ECUIER.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, ECUIER. J. N. Merritt, ECUIER. M. W. Browne, " John F. Moore, " Peter Carroll, " James Osborn, " D. C. Gunn, " C. A. Sadler, " James McIntyre, " E. C. Thomas, " James Mathison, " John Wilson, "

TRESORIER: LA BANQUE DE GORE. SOLICITEURS: MM. BURTON & SADLER.

SECRÉTAIRE: C. HORATIO GATES. COMPTABLE: WILLIAM POWIS. INSPECTEUR MARITIME: CAPITAINE McARTHUR.

Bureau de l'AGENCE à QUÉBEC, au n. 2, rue St. Jacques, vis-à-vis la maison de Doucet. Assurances sur mer, les eaux intérieures, et sur terre, effectuées à des taux avantageux. H. W. WELCH, Agent. Québec, 16 juin 1853. 12m. 1/2 p. s.

Assurance Coloniale de la Vie. EDIMBOURG, BUREAU CENTRAL, 22, PLACE ST. ANDRÉ.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA, 49, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL. Bureau des Directeurs: L'honorable PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal, président. L'honorable Juge MCCORD, L'honorable AUGUSTIN N. MORIN, BENJAMIN H. LEMOINE, écuier, Caissier de la Banque du Peuple, JOHN OGLBY MOFFATT, écuier, marchand, HENRY STARNES, écuier, marchand.

Médecin: GEORGE W. CAMPBELL, M. D. Directeur: A. DAVIDSON PARKER.

Division des Profits: LES profits qui se sont accumulés dans les affaires de cette Compagnie depuis 1846, seront divisés le 25 MAI 1854, et les parties prenant des Assurances d'après l'échelle participante avant cette date, auront droit à une part dans le fonds mis à part pour être divisé entre les assurés.

On peut se procurer tout renseignement en s'adressant aux Succursales, ou aux Agents de la Compagnie à l'intérieur ou à l'extérieur. Par ordre des Directeurs, A. DAVIDSON PARKER, Directeur du Canada. Québec, 22 déc. 1853.

BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY. CAPITAL, £100,000. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO. GOUVERNEUR.—Hon. W. ALLAN. DEPUTÉ-GOUVERNEUR.—G. P. RIDOUT, écuier. M. P. P.

Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes. Le soussigné ayant accepté l'agence de cette compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures. Assuré, Assuré contre le feu, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui a la confiance. J. W. LEATCRAFT, Agent. Québec, 9 juin 1853. 12m.

Agent à Québec, A. J. MANHAM. Québec, 22 déc. 1853.

BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY. CAPITAL, £100,000. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

GOUVERNEUR.—Hon. W. ALLAN. DEPUTÉ-GOUVERNEUR.—G. P. RIDOUT, écuier. M. P. P.

Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes. Le soussigné ayant accepté l'agence de cette compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures.

Assuré, Assuré contre le feu, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui a la confiance. J. W. LEATCRAFT, Agent. Québec, 9 juin 1853. 12m.

Remèdes. NE LISEZ POINT CECI. Qu'écrivez les écrivains que font ce que l'on a dit à propos du Colostat, pour les cheveux de Himsted & Co., peut-être prouvé substantiellement.

Il ne ressemble aucunement à rien de ce qui a été offert jusqu'ici au public, et possède une propriété particulière d'agir comme stimulant sur le racine des cheveux de manière à ce que le cheveu est secrété par les petits vaisseaux à la racine des cheveux, donnant ainsi la couleur et l'apparence de santé. On peut faire usage de cette préparation avec sûreté et sans crainte. Il est composé d'huile et de spiritueux aromatisés, ce qui en fait un excellent article de toilette possédant toutes les qualités de la meilleure huile à cheveux et comme eau détergente nettoyant la tête des saletés qui produisent si souvent la calvitie prématurée. Quoique forte usage de cette composition ne devra point craindre les cheveux blancs. On la trouvera à aussi bon marché que toute autre préparation pour les cheveux.

Pâte de Chlorine Détergente pour les Dents de Himsted & Co. C'est une très belle préparation pour les dents. L'objet de la Chlorine, pâte détergente pour les dents, est de dissoudre les légères dépôts, le tartre et autres matières qui s'accumulent sur les dents, en gâtant la beauté et produisant la carie. La poudre dentifrice qui accompagne la pâte neutralise les acides, nettoie et polit les dents et conserve les gencives en bon état. Toutes personnes qui désirent avoir de belles dents, doivent faire usage de la pâte et de la poudre de Himsted & Co.

A vendre par SAMUEL WRIGHT, apothicaire, seul Agent pour Québec, rue St. Jean. Québec, 27 octobre 1853.

ROB-LAFPECTEUR. LE ROB-VEGETAL. ROB-LAFPECTEUR, le seul autorisé, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier et de salpêtre. Il effectue une cure radicale, sans mercure, de toutes affections de la peau, boutons, acrofolies, conséquences de la gale, ulc